

# Intoxications humaines lors de l'administration de médicaments à un cheval



© T23 RF

## CONTEXTE

La France compte plus d'un million de chevaux, qui, comme l'ensemble des animaux de compagnie sont de plus en plus médicalisés, parfois sur le long terme. De ce fait, le risque d'exposition des propriétaires et des professionnels à des médicaments qui sont destinés à cette espèce ne peut pas être négligé. Cependant, si ce risque est bien maîtrisé par les professionnels (vétérinaires et auxiliaires vétérinaires), les propriétaires d'équidés en sont moins conscients alors qu'ils se chargent souvent eux-mêmes de la poursuite des traitements dispensés lors de la consultation vétérinaire. Or, tout geste thérapeutique expose le propriétaire et les personnes à proximité à des produits sur lesquels ils n'ont pas toujours de connaissances préalables, et qui peuvent avoir des conséquences sur leur santé en cas d'exposition accidentelle.

Dans le cadre du dispositif de pharmacovigilance vétérinaire qu'elle met en œuvre, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), qui fait partie de l'Anses, enregistre l'ensemble des effets indésirables humains rapportés spontanément par les acteurs de terrain (vétérinaires, propriétaires, éleveurs...) après exposition à un médicament vétérinaire. Une étude rétrospective des déclarations enregistrées dans la base nationale de pharmacovigilance de 2008 à juin 2024 a permis d'identifier les principales circonstances d'exposition pour l'utilisateur, que ce soit les professionnels ou les propriétaires des chevaux, lors du traitement des équidés. Par « cheval », l'étude entend à la fois les chevaux et les poneys. Sur les 3000 cas humains symptomatiques enregistrés sur cette période, seuls ceux impliquant un médicament vétérinaire exclusivement autorisé pour les chevaux ou indiqué explicitement comme ayant été administré à cette espèce, ont été sélectionnés. Au total, 130 cas ont été retenus et leurs circonstances d'exposition analysées.

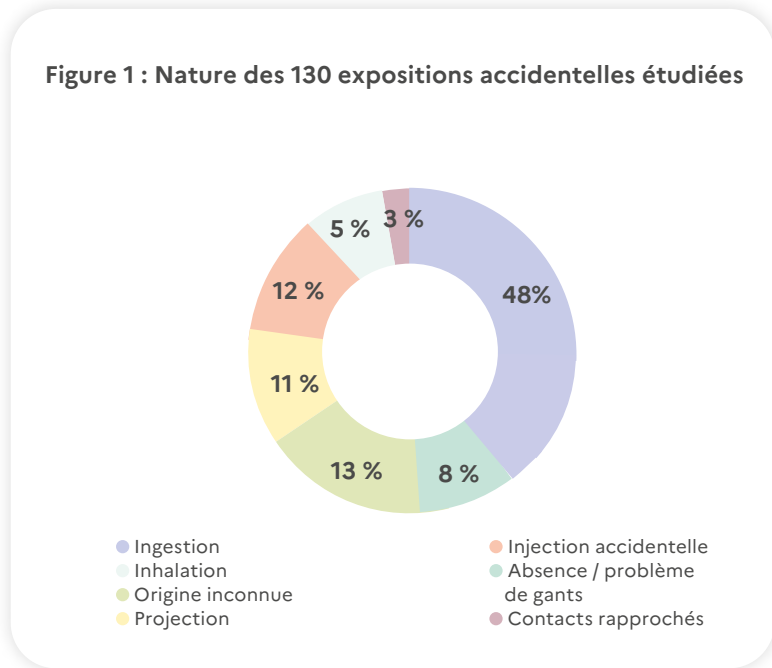
Traiter un cheval avec un médicament vétérinaire peut conduire à une exposition humaine. Les ingestions accidentelles sont les situations les plus fréquentes avec plus de la moitié des cas rapportés, suivies des injections accidentelles et des projections sur le visage ou sur la peau non protégée.

Deux circonstances très différentes sont à l'origine de ces accidents :

une confusion entre le médicament vétérinaire et un médicament humain ou bien une administration difficile en raison d'une agitation incontrôlée du cheval.

Pour limiter ces risques, il faut que les détenteurs d'équidés soient correctement informés des risques encourus et des moyens de prévenir ces accidents.

Figure 1 : Nature des 130 expositions accidentelles étudiées



### LES DIFFÉRENTES EXPOSITIONS ACCIDENTELLES (FIGURE 1)

- Les ingestions accidentelles

Les ingestions constituent la majorité des expositions accidentelles aux médicaments vétérinaires dans la filière équine : 63 cas sur 130 expositions rapportées. La confusion entre médicament équin et médicament destiné à l'Homme est courante, surtout si le produit se présente sous forme de comprimé. Les principaux médicaments concernés par cette circonstance d'exposition sont le Prascend® et ses génériques (pergolide), médicaments destinés au traitement de la maladie de Cushing des équidés. En effet, le lieu de vie de l'équidé étant souvent loin de celui de son propriétaire, les comprimés peuvent être conservés au domicile du propriétaire et confondus avec ses propres comprimés. De plus, le traitement est parfois préparé à l'avance et si le comprimé (ou une partie de ce dernier) est caché dans un fruit, du pain ou dissout dans un liquide, puis mis de côté sans précaution d'identification, alors il peut être ingéré malencontreusement par un tiers.

Les autres confusions rapportées concernent les solutions de produits anti-parasitaires externes (ex. Butox® 50 % ou Sébacyl® 50 %) qui, une fois diluées, sont stockées dans des bouteilles mal ou non étiquetées. Ont été signalées également des ingestions accidentelles de pâtes vermifuges dont le propriétaire a retiré le bouchon avec la bouche.

- Les projections sur le visage ou une autre partie découverte du corps

L'administration de préparations liquides expose par-

ticulièrement au risque de projection. Un mouvement brusque de l'animal ou une pression trop rapide sur le piston de la seringue sont les principales causes d'accident avec ce type de médicament, d'autant que les utilisateurs portent rarement des gants et des vêtements couvrants. Les vermifuges et les médicaments injectables ou à usage externe comme les pommades ou les solutions anti-parasitaires font ainsi régulièrement l'objet de déclarations de projections.

- Le contact cutané par absence de gants

Seuls certains médicaments reconnus à risque pour l'Homme, tels que ceux à base d'altrenogest (Regumate équin®), ont une notice qui mentionne explicitement la nécessité de porter des gants lors de leur utilisation. Il faut toutefois garder en tête que toute substance active, quelle que soit sa forme galénique (pommade, comprimé ou solution), peut passer la barrière cutanée, à des degrés variés, et provoquer une réaction localisée parfois sévère. Or, l'usage des gants n'est pas usuel lors de la manipulation des chevaux, et lorsque des gants sont portés, leur retrait parfois peu précautionneux (touchés avec l'autre main, déchirure lors du retrait) peut également conduire à une exposition accidentelle.

- Les inhalations

Les traitements étant réalisés le plus souvent en extérieur, le risque d'inhalation accidentelle d'un médicament est augmenté en cas de vent. L'inhalation de poudres orales mais également de médicaments sous forme liquide est ainsi rapportée dans 5 % des cas analysés.

### • Les injections accidentelles

La présence de deux opérateurs lors d'une injection est une spécificité des équidés. Le risque d'injection accidentelle concerne donc à la fois la personne qui injecte le médicament et celle qui maintient le cheval. Un mouvement brusque de l'animal est fréquemment source de piqûres accidentelles, principalement aux doigts et aux mains.

Des injections accidentelles de médicaments équin à l'Homme ont également été signalées, en particulier avec les vaccins équin gardés au réfrigérateur à côté d'un injectable destiné à l'Homme.

### • Un contact rapproché avec l'animal

Même s'ils sont moins fréquemment rapportés qu'avec les animaux de compagnie, quelques effets indésirables survenus après contact étroit avec l'animal tout juste traité ont également été déclarés.

## NE PAS OUBLIER LE RISQUE CHEZ LES ENFANTS

Même si les enfants sont davantage exposés aux médicaments destinés aux animaux de compagnie, l'étude recense 18 expositions d'enfants âgés de 2 à 13 ans (moyenne 4,4 ans) sur la période examinée. Comme pour la population générale, les ingestions accidentelles étaient majoritairement le fait d'un comprimé ou d'une seringue orale laissé à portée de main de l'enfant ou de la confusion entre un médicament humain et un médicament équin, ce dernier étant administré par erreur à l'enfant. Les contacts rapprochés des enfants avec leur poney traité peuvent également être sources d'effets indésirables.

## LES MESURES PRÉVENTIVES À ADOPTER

Les mesures préventives doivent porter à la fois sur les risques d'ingestion indue et sur les risques d'accidents, qu'ils soient liés à une confusion avec d'autres médicaments ou à la manipulation de l'animal.

Concernant le risque d'ingestion ou de confusion, les précautions qui s'imposent sont celles qui s'appliquent à tous les médicaments, à savoir :

- les médicaments pour les chevaux doivent être rangés dans leur emballage d'origine et regroupés au même endroit ;
- ils doivent être rangés séparément des médicaments humains, en particulier pour ceux conservés au réfrigérateur (endroit isolé et réservé du réfrigérateur), et correctement identifiés. C'est le cas en particulier des vaccins équin gardés dans un réfrigérateur contenant aussi

un injectable destiné à l'Homme.

- ils doivent être rangés hors de la portée des enfants et dans des placards fermés à clé, particulièrement dans les centres équestres ;

- si la préparation ne peut pas se faire sur place, et est donc anticipée, elle sera clairement identifiée et limitée en nombre ;

- les liquides à diluer doivent être stockés dans un contenant non alimentaire pour éviter toute confusion et étiquetés ; éviter les déconditionnements dans des bouteilles plastiques.

Par ailleurs, les équidés sont des animaux avec des réactions vives et parfois violentes. Bien que régulièrement manipulés, certains n'en demeurent pas moins craintifs vis-à-vis des actes médicaux. De plus, la promiscuité avec l'animal lors du soin augmente le risque d'accident corporel : morsure, bousculade, coup de pied, etc. Pour limiter les accidents, il est recommandé d'exposer au vétérinaire les difficultés rencontrées avec le cheval lors des manipulations, pour qu'il oriente sa prescription vers les médicaments les plus adaptés à la situation - voie orale plutôt qu'injectable par exemple.

L'administration d'un médicament à un cheval nécessite de bien connaître le comportement de l'animal, et surtout d'avoir de l'expérience. Des formations sont de plus en plus souvent dispensées par les vétérinaires directement au sein des écuries, pour enseigner aux utilisateurs les gestes de prévention et l'habilitation des chevaux aux soins et aux procédures vétérinaires. Des ressources en ligne sont aussi disponibles comme les courtes vidéos de la série « Don't break your vet »<sup>1</sup> de la British Equine Veterinary Association sur YouTube.

Enfin, le port d'équipement de protection individuelle tels que gants, vêtements couvrants et lunettes de protection est recommandé pour limiter les expositions oculaires ou cutanées. Il faut toujours penser à retirer les gants précautionneusement et se laver les mains à l'issue de la procédure, même après avoir porté des gants.

## CONCLUSION


Les risques d'exposition associés à l'administration de médicaments aux équidés sont bien souvent sous-estimés, notamment par leurs détenteurs. Une prévention adaptée repose avant tout sur une bonne connaissance de ces risques. Les propriétaires d'équidés doivent être informés et conscients de l'ensemble des risques pouvant survenir lors du traitement de leur cheval.

<sup>1</sup> Don't Break Your Vet! - YouTube

Il ne faut pas oublier que les expositions accidentelles concernent l'Homme mais peuvent également toucher un autre animal que celui concerné par le traitement (équidé ou autre). Les mesures d'hygiène, tels qu'un seau par cheval, l'isolement de l'équidé au moment de l'administration, le nettoyage des mains après chaque traitement, restent primordiales pour limiter ce risque.

Pour déclarer un effet indésirable chez l'Homme suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

  
**Sandrine Rougier et Sylviane Laurentie**  
**(Agence nationale du médicament vétérinaire de l'Anses)**

**POUR EN SAVOIR PLUS :****[1] Vigil'Anses n°9 • Le bulletin des vigilances de l'Anses**

• **Novembre 2019** : Altrenogest : des médicaments vétérinaires à utiliser avec précaution

[https://vigilanses.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN9\\_Novembre2019\\_Pharmacoveterinaire\\_Altrenogest.pdf](https://vigilanses.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN9_Novembre2019_Pharmacoveterinaire_Altrenogest.pdf)

**[2] Vigil'Anses n°15 • Le bulletin des vigilances de l'Anses • Novembre 2021**

: Comprimés de PRASCEND® pour chevaux : attention au risque d'ingestion accidentelle et mesures à prendre en cas d'accident

[https://vigilanses.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN15\\_Novembre2021\\_Prascend.pdf](https://vigilanses.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN15_Novembre2021_Prascend.pdf)

**[3] Actualité du Médicament Vétérinaire • 28 Juillet**

**2022** : Médicaments pour animaux de compagnie : quelles bonnes pratiques ?

<https://www.anses.fr/fr/content/m%C3%A9dicaments-pour-animaux-de-compagnie-quelles-bonnes-pratiques>